

**RÉSOLUTION N° 641**

**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN OEUVRE DES RÉSOLUTIONS DE LA  
DIX-NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE  
L'AGRICULTURE (LE CONSEIL) ET DE LA TRENTE-SEPTIÈME RÉUNION  
ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-huitième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 686 (18), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)”, et IICA/CE/Doc. 685 (18), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-septième réunion ordinaire du Comité exécutif”,

CONSIDÉRANT :

Que les rapports sur l’état d’avancement mentionnés ci-dessus montrent que la direction générale a exécuté de manière satisfaisante les dispositions des résolutions adoptées à la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil et à la Trente-septième réunion ordinaire du Comité exécutif,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement les rapports : a) “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)”; et b) “ Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente- septième réunion ordinaire du Comité exécutif”.